

Montpellier, le 23 octobre 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024.10.DRCL.0527

**déclarant l'utilité publique et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis
nécessaires au projet de requalification de l'Ile des Loisirs sur la commune
d'Agde au profit de la commune d'Agde ou de son concessionnaire**

Le préfet de l'Hérault

VU le code des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL:0477 du 9 octobre 2023 portant délégation de signature de Monsieur Frédéric POISOT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU la délibération n°17 du 11 avril 2023, par laquelle la ville d'Agde approuve le lancement de la procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire du projet de requalification de l'Ile des Loisirs ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024.06.DRCL.0222 du 4 juin 2024 prescrivant ouverture d'enquêtes publiques conjointes à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet de requalification de l'Ile des Loisirs sur la commune d'Agde ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024.06.DRCL.0243 du 17 juin 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2024.06.DRCL.0222 portant ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet de requalification de l'Ile des Loisirs sur la commune d'Agde ;

VU le rapport, les conclusions motivées et favorables rendus par le commissaire enquêteur ;

VU le courrier du 5 septembre 2024 par laquelle la ville d'Agde sollicite la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation du projet ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : le projet de requalification de l'Ile des Loisirs sur la commune d'Agde , est déclaré d'utilité publique.

ARTICLE 2 : sont déclarés cessibles au profit de la commune d'Agde, maître d'ouvrage, les immeubles bâtis ou non bâtis dont l'acquisition est nécessaire pour l'opération ci-dessus visée et qui sont désignés aux états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : la ville d'Agde, est autorisée à poursuivre la procédure dans les conditions fixées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 4 : si l'expropriation des immeubles est nécessaire, elle devra intervenir dans un délai de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera affiché à la mairie d'Agde pendant une durée de deux mois. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire d'Agde et sera justifié par un certificat d'affichage adressé au préfet de l'Hérault- direction des relations avec les collectivités locales- bureau de l'environnement.

ARTICLE 6 : le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle par l'expropriant aux propriétaires et ayants droit figurant à l'état parcellaire ci-annexé (sous pli recommandé avec demande d'avis de réception), en vue de l'application des articles L-311-1 à L-311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 7 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois :

- en ce qui concerne l'arrêté de déclaration d'utilité publique, à compter du premier jour de son affichage en mairie ;

- en ce qui concerne l'arrêté de cessibilité, à compter de la notification individuelle faite aux intéressés. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le maire de la commune d'Agde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Frédéric POISOT

ETAT PARCELLAIRE MIS A JOUR APRES L'ENQUETE PARCELLAIRE

Fiche parcellaire 1

Commune d'AGDE

Dans un ensemble immobilier dénommé « CENTRE COMMERCIAL DE LA PLAGE », situé 1, parking du Temps Libre, Le Cap d'Agde

Ledit ensemble immobilier cadastré :

SECTION	NUMÉRO	ADRESSE OU LIEU-DIT	NATURE	CONTENANCE	EMPRISE EXPROPRIÉE	EMPRISE RESTANTE
OC	0037	Parking du Temps libre	copropriété	00 ha 19 a 20 ca	00 ha 19 a 20 ca	00 ha 00 a 00 ca

Cet ensemble immobilier a fait l'objet :

- D'un état descriptif de division – règlement de copropriété reçu par Maître Henri JOURFIER, notaire en AGDE (34300) le 29 avril 1983, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} Bureau, le 18 mai 1983, volume 5545 numéro 9.
- D'un état descriptif de division – règlement de copropriété modificatif reçu par Maître Henri JOURFIER, notaire en AGDE (34300) le 28 novembre 1989, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} Bureau, le 26 janvier 1990, volume 1990 P numéro 815.

I/ Consistance des biens et droits immobiliers

LOT NUMERO DIX (10)

Un local à usage commercial ou professionnel portant la référence « C8 » du plan n°4, d'une superficie utile approximative de VINGT ET UN mètres carrés SEPT (21,7).

Avec la jouissance exclusive et privative d'une terrasse d'une superficie d'environ VINGT-HUIT mètres carrés CINQ (28,5).

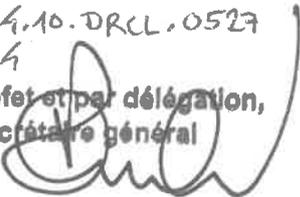
Et les TRENTE-SIX MILLIEMES (36/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO ONZE (11)

Un local à usage commercial ou professionnel portant la référence « C9 » du plan n°4, d'une superficie utile approximative de VINGT-DEUX mètres carrés TROIS (22,3).

Document annexé à
l'arrêté n° 2024.10.DRCL.0527
du 23/10/24

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général



Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric POISOT

Avec la jouissance exclusive et privative d'une terrasse d'une superficie d'environ ONZE mètres carrés DEUX (11,2).

Et les TRENTE MILLIEMES (30/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO TREIZE (13)

Un local à usage commercial ou professionnel portant la référence « C11 » du plan n°4, d'une superficie utile approximative de VINGT-NEUF mètres carrés CINQ (29,5).

Avec la jouissance exclusive et privative d'une terrasse d'une superficie d'environ VINGT mètres carrés HUIT (20,8).

Et les QUARANTE-DEUX MILLIEMES (42/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO TRENTE-TROIS (33)

Un local à usage de garage portant la référence « G4 » du plan n°4, d'une superficie approximative de ONZE mètres carrés (11,0).

Et les SEPT MILLIEMES (7/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQUANTE (50)

Un parking aérien portant la référence « P9 » du plan n°4.

Et les UN MILLIEMES (1/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

II/ Propriétaire

La société dénommée **SCI DIAMANT**, société civile immobilière, au capital de 152,45 Euros, dont le siège social est en AGDE (34300), France, 16 rue des Avelines, identifiée sous le numéro SIREN 395 244 445 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

III/ origine de propriété

POUR LES LOTS NUMÉROS 10 ET 11

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE (34300) le 31 août 1994, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 06 octobre 1994, volume 1994 P, numéro 6675.

POUR LES LOTS NUMÉROS 13, 33 ET 50

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE (34300) le 04 mai 1998, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 11 juin 1998, volume 1998 P, numéro 4216.

Fiche parcellaire 2

Commune d'AGDE

Dans un ensemble immobilier dénommé « CENTRE COMMERCIAL DE LA PLAGE », situé 1, parking du Temps Libre, Le Cap d'Agde

Ledit ensemble immobilier cadastré :

SECTION	NUMÉRO	ADRESSE OU LIEU-DIT	NATURE	CONTENANCE	EMPRISE EXPROPRIÉE	EMPRISE RESTANTE
OC	0037	Parking du Temps libre	copropriété	00 ha 19 a 20 ca	00 ha 19 a 20 ca	0 ha 00 a 00 ca

Cet ensemble immobilier a fait l'objet :

- D'un état descriptif de division – règlement de copropriété reçu par Maître Henri JOURFIER, notaire en AGDE (34300) le 29 avril 1983, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} Bureau, le 18 mai 1983, volume 5545 numéro 9.
- D'un état descriptif de division – règlement de copropriété modificatif reçu par Maître Henri JOURFIER, notaire en AGDE (34300) le 28 novembre 1989, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} Bureau, le 26 janvier 1990, volume 1990 P numéro 815.

I/ Consistance des biens et droits immobiliers

LOT NUMERO QUATORZE (14)

Un local à usage commercial ou professionnel portant la référence « C12 » du plan n°4, d'une superficie utile approximative de VINGT-ET-UN mètres carrés SIX (21,6).

Avec la jouissance exclusive et privative d'une terrasse d'une superficie d'environ VINGT-SIX mètres carrés CINQ (26,5).

Et les TRENTE-CINQ MILLIEMES (35/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO TRENTE-QUATRE (34)

Un local à usage de garage portant la référence « G5 » du plan n°4, d'une superficie approximative de ONZE mètres carrés UN (11,1).

Et les SEPT MILLIEMES (7/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO TRENTE-SIX (36)

Un local à usage de garage portant la référence « G7 » du plan n°4, d'une superficie approximative de ONZE mètres carrés QUATRE (11,4).

Et les SEPT MILLIEMES (7/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO QUARANTE-SIX (46)

Un parking aérien portant la référence « P5 » du plan n°4.

Et les UN MILLIEMES (1/1000^{ème}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

II/ Propriétaire

Monsieur **ATTAL** Hubert Abraham, né à TUNIS (TUNISIE) le 15 novembre 1951, demeurant en AGDE (34300) 16 rue des Avelines.

III/ origine de propriété

POUR LES LOTS NUMÉROS 34 ET 46

VENTE suivant acte reçu par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE (34300) le 15 juin 2007, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} BUREAU, le 27 juin 2007, volume 2007 P, numéro 4810.

POUR LES LOTS NUMÉROS 14, ET 36

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE (34300) le 29 août 2008, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} BUREAU, le 26 septembre 2008, volume 2008 P, numéro 7034.

Fiche parcellaire 3

Commune d'AGDE

SECTION	NUMÉRO	ADRESSE OU LIEU-DIT	NATURE	CONTENANCE	EMPRISE EXPROPRIÉE	EMPRISE RESTANTE
OC	0061	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 01 a 03 ca	00 ha 01 a 03 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0084	Ile des Loisirs	Sol	00 ha 08 a 34 ca	00 ha 08 a 34 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0106	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 06 a 99 ca	00 ha 06 a 99 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0107	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 01 a 19 ca	00 ha 01 a 19 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0110	Ile des Loisirs	Sol	00 ha 40 a 69 ca	00 ha 40 a 69 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0111	Ile des Loisirs	Sol	00 ha 03 a 94 ca	00 ha 03 a 94 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0112	Ile des Loisirs	Sol	00 ha 03 a 82 ca	00 ha 03 a 82 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0114	Parking du Bel air	Sol	00 ha 00 a 25 ca	00 ha 00 a 25 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0117	Parking du Bel air	Sol	00 ha 00 a 82 ca	00 ha 00 a 82 ca	00 ha 00 a 00 ca

I/ Propriétaire

La société dénommée **SCI LES MURS DU CASINO**, société civile immobilière, au capital de 750.000,00 Euros, dont le siège social est à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), France, rue Nicolas Leblanc, identifiée sous le numéro SIREN 497 564 930 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de AGEN.

II/ origine de propriété

POUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION OC NUMÉROS 0114 ET 0117

RESILIATION PARTIELLE CREDIT BAIL ET VENTE suivant acte reçu par Maître Michel DENJEAN, notaire à LUNEL (34400) le 26 avril 2007, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 25 mai 2007, volume 2007 P, numéro 3950.

POUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION OC NUMÉROS 0061, 0084, 0107, 0110, 0111 ET 0112

VENTE suivant acte reçu par Maître Michel DENJEAN, notaire à LUNEL (34400) le 26 avril 2007, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 25 mai 2007, volume 2007 P, numéro 3953.

POUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION OC NUMÉRO 0106

VENTE suivant acte reçu par Maître Sophie VERLAGUET, notaire à LUNEL (34400) le 30 décembre 2013, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 23 janvier 2014, volume 2014 P, numéro 529.

Fiche parcellaire 4

Commune d'AGDE

SECTION	NUMÉRO	ADRESSE OU LIEU-DIT	NATURE	CONTENANCE	EMPRISE EXPROPRIÉE	EMPRISE RESTANTE
OC	0013	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 04 a 32 ca	00 ha 04 a 32 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0080	Parking du Bel air	Sol	00 ha 30 a 49 ca	00 ha 30 a 49 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0105	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 08 a 76 ca	00 ha 08 a 76 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0108	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 13 a 61 ca	00 ha 13 a 61 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0109	Ile des Loisirs	Sol	00 ha 00 a 01 ca	00 ha 00 a 01 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0113	Ile des Loisirs	Sol	00 ha 01 a 62 ca	00 ha 01 a 62 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0115	Parking du Bel air	Sol	00 ha 02 a 00 ca	00 ha 02 a 00 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0116	Parking du Bel air	Sol	00 ha 03 a 56 ca	00 ha 03 a 56 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0120	Parking du Bel air	Terrain à bâtir	00 ha 03 a 06 ca	00 ha 03 a 06 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0121	Parking du Bel air	Terrain à bâtir	00 ha 76 a 27 ca	00 ha 76 a 27 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0122	Parking du Bel air	Sol	00 ha 00 a 22 ca	00 ha 00 a 22 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0123	Parking du Bel air	Sol	00 ha 03 a 94 ca	00 ha 03 a 94 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0125	Parking du Bel air	Sol	00 ha 00 a 45 ca	00 ha 00 a 45 ca	00 ha 00 a 00 ca

I/ Propriétaire

La société dénommée **BANQUE POPULAIRE DU SUD**, société coopérative à conseil d'administration, au capital de 5.000.000,00 Euros, dont le siège social est à PERPIGNAN (66000), France, 38 boulevard Georges Clémenceau, identifiée sous le

numéro SIREN 554 200 808 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de PERPIGNAN.

II/ origine de propriété

POUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION OC NUMÉROS 0080, 0108, 0109, 0115, 0116, 0120 À 0123 ET 0125

ADJUDICATION suivant un jugement d'adjudication du Tribunal de Grande Instance de BEZIERS en date du 06 juillet 2021, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 20 janvier 2022, volume 2022 P, numéro 1590

POUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION OC NUMÉROS 0013, 0105 ET 0113

ADJUDICATION suivant un jugement d'adjudication du Tribunal judiciaire de BEZIERS en date du 30 août 2022, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 29 septembre 2022, volume 2022 P, numéro 20139

Fiche parcellaire 5

Commune d'AGDE

SECTION	NUMÉRO	ADRESSE OU LIEU-DIT	NATURE	CONTENANCE	EMPRISE EXPROPRIÉE	EMPRISE RESTANTE
OC	0014	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 05 a 47 ca	00 ha 05 a 47 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0063	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 28 ca	00 ha 00 a 28 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0064	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 37 ca	00 ha 00 a 37 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0065	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 94 ca	00 ha 00 a 94 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0066	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 01 a 49 ca	00 ha 01 a 49 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0067	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 01 a 10 ca	00 ha 01 a 10 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0068	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 68 ca	00 ha 00 a 68 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0069	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 32 ca	00 ha 00 a 32 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0070	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 90 ca	00 ha 00 a 90 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0071	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 72 ca	00 ha 00 a 72 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0072	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 01 a 09 ca	00 ha 01 a 09 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0073	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 01 a 96 ca	00 ha 01 a 96 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0074	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 02 a 80 ca	00 ha 02 a 80 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0075	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 01 a 47 ca	00 ha 01 a 47 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0076	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 00 a 58 ca	00 ha 00 a 58 ca	00 ha 00 a 00 ca
OC	0077	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	00 ha 05 a 03 ca	00 ha 05 a 03 ca	00 ha 00 a 00 ca

OC	0078	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	0 ha 00 a 95 ca	0 ha 00 a 95 ca	0 ha 00 a 00 ca
OC	0079	Place des Loisirs	Terrain à bâtir	0 ha 01 a 02 ca	0 ha 01 a 02 ca	0 ha 00 a 00 ca
OC	0127	Place des Loisirs	Sol	0 ha 11 a 02 ca	0 ha 11 a 02 ca	0 ha 00 a 00 ca

I/ Propriétaire

La société dénommée **ILA**, société par actions simplifiée, au capital de 20.000,00 Euros, dont le siège social est à BEZIERS (34500), France, 180 rue de la Ginieisse, identifiée sous le numéro SIREN 752 997 551 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

II/ origine de propriété

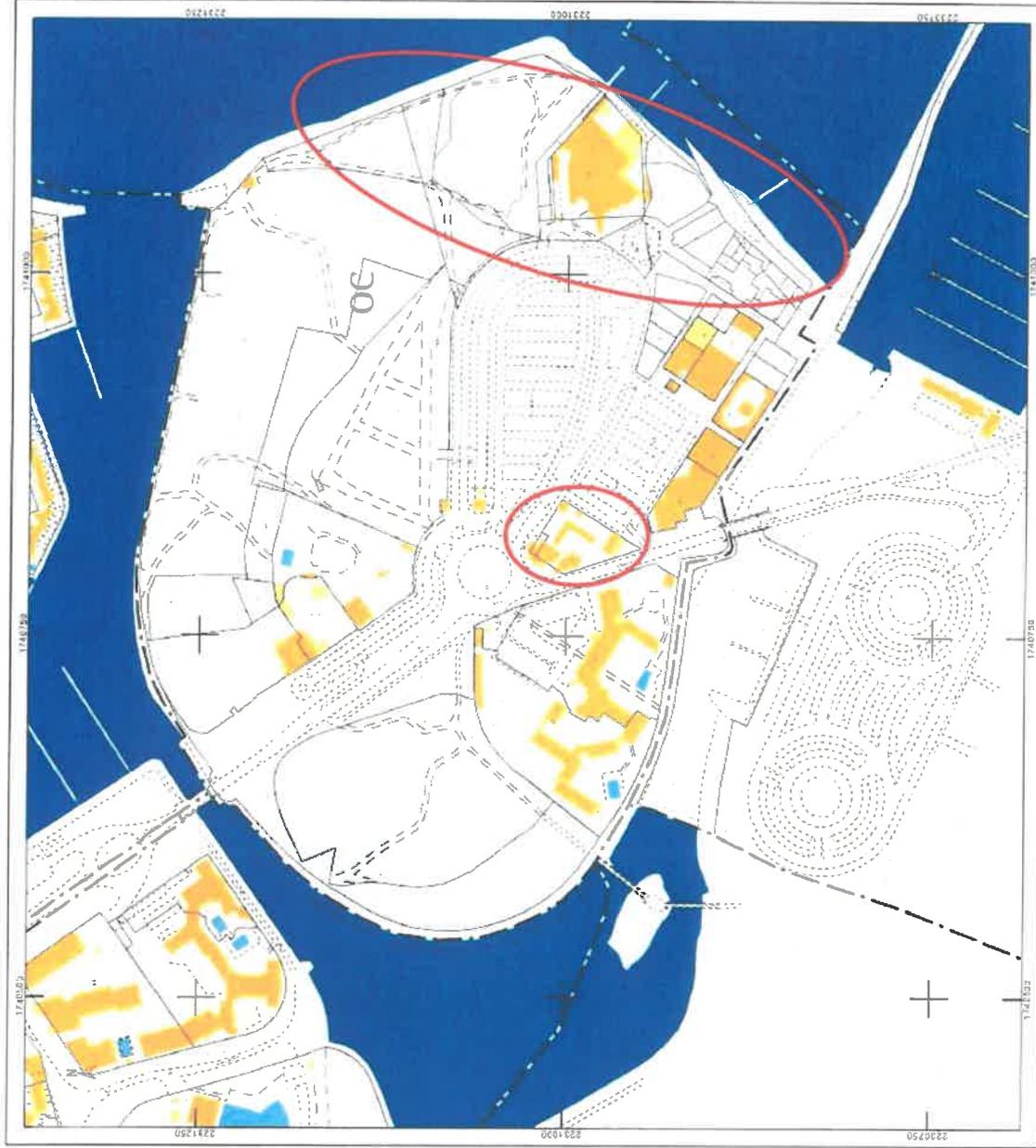
POUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION OC NUMÉRO 0127

VENTE AVEC DIVISION DE PARCELLE suivant acte reçu par Maître Sophie VERLAGUET, notaire à LUNEL (34400) le 17 septembre 2012, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 24 septembre 2012, volume 2012 P, numéro 6575.

POUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION OC NUMÉROS 0014, 0063 À 0079

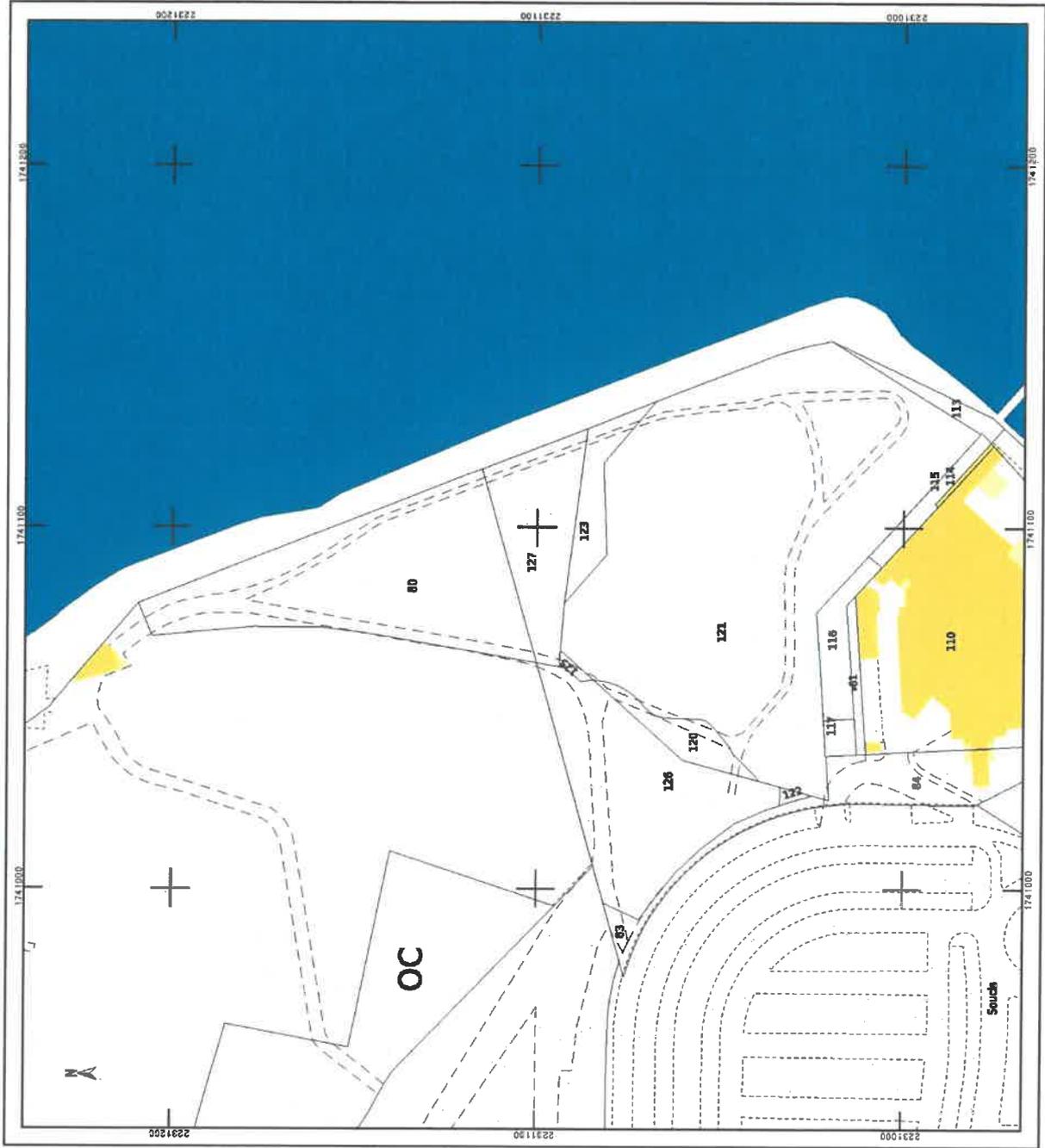
VENTE suivant acte reçu par Maître Sophie VERLAGUET, notaire à LUNEL (34400) le 19 octobre 2012, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 25 octobre 2012, volume 2012 P, numéro 7297.

PIECE 9/ PLAN PARCELLAIRE



<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Département : HERAULT</p> <p>Commune : AGDE</p>	<p>Section : OC Feuille : 000 OC 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2500 Date d'édition : 08/09/2016 (niveau horizon de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC43</p>
<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS 11 AV PIERRE VERDIER B.P. 751 34522 34522 BEZIERES CEDEX tél. 04 87 35 69 03 fax 04 87 35 69 00 coll.beziers@cafp.finances.gouv.fr</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics</p>	

<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Département : HERAULT</p> <p>Commune : AGDE</p>	<p>Section : OC Feuille : 000 OC.01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 24/03/2023 (luxeau horaire de Païfs)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC43</p>
<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS 11 AV PIERRE VERDIER B.P 751 34522 34522 BEZIERS CEDEX tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00 cotf.beziers@dgifp.finances.gouv.fr</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadaastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	





<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	<p>Département : HERAULT Commune : AGDE</p>	<p>Section : OC Feuille : 000 OC 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 24/03/2023 (luseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC43</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS 11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522 34522 BEZIERS CEDEX tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00 cdif.beziers@dgif.finances.gouv.fr</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>
---	---	---	--	--

Document annexé à l'arrêté n° 2024-10-DRCL-0527 du 23/10/24

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric POISOT